

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| 0 Réclamation                      | contact@mupras.com   |
| 0 Prise en charge                  | pec@mupras.com       |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhession@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-543105 ,

62645

Optique

Autres

Maladie  Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule: 8951

Actif  Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Gym Mouhcine

Date de naissance :

20 6 66

Adresse :

lot 1/adj FATEH 162 GULFA CASA

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr. BAKRIM Mohamed**  
**OPHTALMOLOGUE**  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahid, 323 Bd. Oued Daoura  
Oulfa - CASABLANCA  
Tél. 05.22.91.42.65

Date de consultation :

01/03/2021

Nom et prénom du malade :

GYM ROUMAISSA Age: 26

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

rice de la maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CSA

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

8 13 12

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/03/2021 C 5			25.000	INP : 0811 17736 Dr. BAKRIM Mohamed OPHTHALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahda, 323 Bd. Oued Dacour Oulfa CASABLANCA Tél. 07 22.91.42.65

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	07/03/2021					2000

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram				

**Dr Mohamed BAKRIM**

\* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\* Traitement par laser

\* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

\* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



**الدكتور محمد باكريم**

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le

02/03/2022

الدار البيضاء، في

GYM ROUHMAITTA

rx

$$VL OD = (-160 - 0,50) + 2,75 \times 6$$

$$OL = (35 - 0,50) + 3,00 \times 6$$

STAB, organiques, am an cas

& CORRECTOR coll. 36 / i ) 000

الدكتور محمد باكريم  
GYM ROUHMAITTA  
Bd HASSAN II 323  
Place CHAHIDA Casablanca  
Tunisie

**Dr. BAKRIM Mohamed**  
**OPHTALMOLOGUE**

Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahida, 323 Bd. Oued Daoura

Oulfa - CASABLANCA

Tel: 05.22.91.42.65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الأنف - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



**Optique El Kawakib**

Casablanca le: 01/03/2021  
Mr. GYM ROUMIAISSAC

**FACTURE** N° 01/03

Ordonnance de Mr. Le Docteur : Mohamed BAKRIS

N° de mention	OD : axe 160 cyl -5,0 sph +2,0 add	OG : axe 36° cyl -5,0 sph +2,0 add
OD =		
OG =		

FOURNITURES	PU	PT
Montures PLASTIQUE		1000
Verres OPTIQUES A.R - R32,05	4500	9000
Amphibie		
Total: en DH		13500

La présente Facture arrêtée à la somme de DEUX  
MILLE DMRHANS-

← SSKI 111-B  
OPTIQUE EL KAWAKIB  
IN LI Fida No 164  
Casablanca

164, Bd El Fida Casablanca - Té: 0522 28 11 34 - GSM: 0661 51 55 95  
Messagerie : optique-e:kawakib@hotmail.com

R.C : 111424 - I.N.F : 812057 - N° CNSS : 107338412 - I.C.E : 001793313000039